



## Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM 7 février 2018

### 1. Description sommaire du projet de montée en débit

Le 1er juin 2012, le Département de la Vienne a adopté, à l'unanimité de son assemblée, son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Dans une première phase de son programme, Le SDTAN a envisagé le raccordement en fibre optique et la création de Points de Raccordements Mutualisés de 46 sous-répartiteurs impactant 8 777 lignes (déclaration de janvier 2015).

D'autre part, le Département a déclaré le 10 octobre 2016, 66 opérations supplémentaires et le 27 octobre 2017 2 opérations complémentaires. Dans le cadre des échanges réguliers entre le Département, les établissements de coopération intercommunal et les communes, 1 opération complémentaire a été identifiée.

La présente déclaration comporte donc au total un sous-répartiteur.

### 2. Le sous-répartiteur concerné par le projet de montée en débit

Code SR	Code NRA	Code INSEE commune SR	Commune SR	nb de lignes
QVRNNVQ02	86144NNV	86073	CHERVES	136

### 3. Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant la zone de sous-répartition listée dans le tableau ci-dessus.

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour la zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Zone arrière de sous-répartition concernée	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Durée prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de leurs intentions de déploiement).

### 4. Modalités de réponses

La date limite de remise des réponses est fixée au **8 avril 2018 au plus tard**. Au-delà, il sera considéré qu'aucun projet de déploiement de réseau à haut débit à fibre optique n'est prévu sur la zone visée par la présente consultation.

**La réponse à la consultation sera remise sous pli cacheté portant la mention suivante :**

#### Département de la Vienne

Consultation publique préalable PRM 2018

DHANT / Fabien GUERIN

CS80319

86008 POITIERS Cedex

Pour toute information complémentaire :

**Fabien GUERIN**

Département de la Vienne

*Responsable du pôle Aménagement Numérique*

*Directeur Adjoint*

DGA DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE > Direction de L'Habitat, de l'Aménagement du Numérique, des Technopoles (DHANT)

Tél. 05 49 49 64 41 - 06.59.84.49.52 - Fax. 05 49 49 00 50

Courriel [fquerin@departement86.fr](mailto:fquerin@departement86.fr)